



**DIRECTION GÉNÉRALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION  
DIRECTION B  
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

**NOTE**

**13<sup>e</sup> rencontre interparlementaire UE-Maroc  
25-29 janvier 2009 à Rabat**



**Contenu:**

Cette note fait le point sur les relations entre le Maroc et l'UE et rappelle les dernières activités du Parlement européen. Elle analyse la situation de politique intérieure en s'interrogeant en particulier sur le phénomène de la montée des islamistes. Par ailleurs, elle aborde les questions de la relation entre religion et Etat au Maroc, la situation des droits de l'homme, l'immigration, la lutte contre le terrorisme, la question de la réouverture de la frontière algéro-marocaine, les perspectives économiques ainsi que la situation au Sahara occidental.

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

Cette note a été demandée par la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteur: Dr. Stefan KRAUSS  
WIB 06M051  
tél.: 32256  
Karolin Sengebusch (stagiaire)

Manuscrit achevé en janvier 2009

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: [xp-secretariat@europarl.europa.eu](mailto:xp-secretariat@europarl.europa.eu)

Bruxelles, Parlement européen, janvier 2009

## Relations entre l'UE et le Maroc

L'**accord d'association**<sup>1</sup>, signé déjà en 1996 et entré en vigueur en mars 2000, établit un **dialogue politique** et sert de base à la **libéralisation progressive des échanges** ainsi qu'à la **coopération** dans les domaines **économique, social et culturel** entre l'UE et le Maroc. Après avoir caressé l'idée d'une adhésion à la CEE dont il a été dissuadé, le Maroc a affirmé son souhait de se distinguer en demandant de bénéficier d'un «**statut avancé**» dans ses relations avec l'UE.

A côté du Conseil et du Comité d'association, les différents sous-comités<sup>2</sup> et groupes de travail établis par l'accord d'association se réunissent régulièrement. Le 13 Octobre 2008, le Conseil d'Association a accédé à la demande marocaine en consacrant le nouveau "**statut de partenariat privilégié**" faisant du Maroc le pays de voisinage avec lequel l'Union européenne a les relations les plus étroites et les plus denses.

Conformément à la logique de la Politique européenne de voisinage (PEV), le statut avancé permet au Maroc de bénéficier de toutes les attributions d'un Etat membre, sauf la participation aux institutions politiques de l'UE. Il prévoit notamment l'organisation d'un Sommet régulier Maroc-UE, ainsi que l'invitation à être présent dans les coulisses de certains conseils ministériels de l'UE ou lors de réunions de groupes de travail où seront traités les problèmes de sécurité, d'immigration, de gestion des crises, et toute autre question politique intéressent les deux parties. Le Maroc participera à plusieurs Agences et instances communautaires, et notamment à la Politique européenne de sécurité commune (PESC), au Collège européen de police (EUROPOL) et à l'Observatoire des drogues et des toximanies (EMCDDA).

Un autre aspect prévu par le statut avancé est le rapprochement des normes marocaines de celles de l'UE à travers la coopération judiciaire, l'adhésion graduelle du Maroc aux conventions du Conseil de l'Europe, à la poursuite des réformes par le Maroc, notamment la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation. En matière économique, le statut prévoit le rapprochement du cadre législatif marocain à l'acquis communautaire, la conclusion d'un Accord de libre-échange approfondi, la promotion des investissements européens au Maroc, le renforcement de la politique de recherche et d'innovation dans le secteur industriel, et le soutien des PME marocaines. Il envisage également l'intégration du marché marocain de l'énergie au marché européen, notamment en matière d'électricité et de gaz, ainsi que la promotion des sources d'énergies alternatives. Enfin le statut avancé prévoit le soutien de l'Union européenne à la réforme du secteur agricole marocain.

Déjà dans le passé, le Maroc a été le premier bénéficiaire des fonds du programme MEDA (1,64 milliards d'euros de 1995 à 2006). Depuis le remplacement de MEDA par l'**Instrument de voisinage** (IEVP), le **Maroc** est aussi le **premier bénéficiaire** de l'assistance financière de l'UE aux pays voisins avec un montant de **654 millions** d'euros alloués pour la période **2007-2010**.

Dans le cadre de la PEV, le Maroc a adopté un **Plan d'action** en février 2005 visant à permettre une mise en œuvre plus ciblée des instruments mis à disposition par l'accord d'association.

---

<sup>1</sup> Cet accord a remplacé l'ancien accord de coopération de 1976. Le premier accord commercial avec le Maroc remonte à 1969.

<sup>2</sup> Six sous-comités sous-tendent l'architecture institutionnelle de la coopération UE-Maroc: (1) marché intérieur, industrie, (2) commerce et services, (3) transports, (4) l'environnement et énergie, recherche et l'innovation, (5) agriculture et la pêche, (6) justice et sécurité. Trois autres comités avaient déjà été créés directement par l'AA: le groupe de travail sur la migration et les affaires sociales, le comité de coopération douanière, le dialogue économique. Un septième sous-comité (7), pour les droits de l'homme, la démocratisation et la gouvernance, a été mis en place en septembre 2006.

Cependant, ce Plan d'action n'est pas contraignant juridiquement et ne prévoit aucun échéancier ni critères permettant d'en mesurer la réalisation.

Le **3 avril 2008**, la Commission a publié un **rapport de suivi** de l'application de l'IEVP au Maroc dans lequel elle dresse un tableau globalement positif notant des **progrès** dans la mise en œuvre du Plan d'action **dans tous les domaines**.

Dans **trois domaines**, l'UE et le Maroc **pratiquaient déjà une coopération renforcée**:

(1) la participation marocaine au système de navigation par satellite Galileo, établie par un accord de novembre 2005;

(2) l'accord Open Sky de décembre 2005 sur l'ouverture à la concurrence du transport aérien; cet accord permet à des compagnies de l'UE et du Maroc de voler librement vers le territoire de l'autre partie. Cet accord a permis un développement de l'offre de vols, la baisse des tarifs et l'augmentation du choix pour les consommateurs. En outre, il contribue au développement du secteur touristique et de l'emploi au Maroc.

(3) la signature d'un accord de réadmission (négociations en cours).

Le Maroc est également un **pionnier dans l'utilisation des jumelages** entre les administrations marocaines et celles des États membres de l'UE. Les **25 jumelages actuellement en cours** s'inscrivent dans le cadre de la deuxième phase du «Programme d'Appui» à l'accord d'association. Ils couvrent notamment les domaines de l'agriculture, de la protection du consommateur, de la concurrence, de la décentralisation et de la lutte contre le blanchiment des capitaux.

### ***Libéralisation des échanges***

Après s'être mis d'accord sur le «statut avancé» du Maroc, l'UE et le Maroc cherchent à mettre sur pied un **accord de libre-échange plus approfondi** couvrant de nouveaux domaines comme les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle, les mouvements de capitaux, la concurrence et le développement durable.

L'accord d'association avait fixé pour objectif l'établissement progressif d'une zone de libre échange entre le Maroc et l'UE sur une période de 12 ans. Les négociations pour la libéralisation du commerce des **produits agricoles** et de la **pêche** se poursuivent.

Cependant, l'objectif plus général de la création d'une zone de libre-échange autour de la Méditerranée d'ici 2010 n'est plus réaliste. Présenté comme un prélude à cette zone de libre échange, l'**accord d'Agadir** du 25 février 2004 qui vise à créer une zone de libre-échange entre le Maroc, la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie, a été ratifié en dernier par le Maroc le 11 juillet 2006 et est entré en vigueur, avec beaucoup de retard, en mars 2007. Soucieuse de promouvoir l'intégration sous-régionale, l'UE soutient l'unité technique de cet accord, basée à Amman.

### ***Coopération économique, sociale et culturelle***

Un **accord de coopération scientifique et technique** UE-Maroc signé le 16 juin 2003 est entré en vigueur en 2005. En juillet 2006, la Commission a signé avec le Maroc un nouvel **accord de partenariat UE-Maroc dans le secteur de la pêche**, ratifié par le Maroc en mars 2007. De moindre ampleur que le précédent<sup>1</sup>, l'accord porte sur une période de quatre ans. Cet accord est contesté par le Polisario parce qu'il n'exclut pas explicitement les eaux au large du Sahara. Le Parlement européen a émis des réserves, notamment quant à son application au large du Sahara occidental.

---

<sup>1</sup> Les négociations menées jusqu'en 2001 pour le renouveler avaient échoué et provoqué la rupture des relations de pêche entre l'UE et Rabat. Les discussions ont repris à partir de 2004 et les parties ont signé un accord en juillet 2005.

En juillet 2007, le Maroc et l'UE ont signé une **déclaration commune** visant à renforcer leur **coopération** dans le domaine **énergétique**, notamment en vue de préparer une intégration, à terme, du marché marocain de l'énergie dans celui de l'UE. Le Maroc joue un rôle important dans la sécurité énergétique de l'UE comme pays de transit pour les livraisons de gaz vers l'Europe. Début 2009, l'UE a accordé un don de près de 77 millions d'euros au Maroc pour l'aider à financer son programme de réforme du secteur énergétique.

A travers la FEMIP, l'UE cofinance avec des donateurs arabes le tronçon d'autoroute entre Fès et Taza qui complétera la liaison Casablanca-Rabat-Oujda. Ce tronçon s'intégrera dans la future **autoroute trans-maghrébine** qui devra relier Nouakchott (Mauritanie) à Tobrouk (Libye) dans le but de stimuler le développement économique, touristique et agricole de la région. Si dans cette perspective le Maroc peut s'attendre à profiter de sa position de pôle d'échange et de transit, il convient de rappeler que pour des raisons politiques, sa frontière terrestre avec l'Algérie est fermée depuis 1994.

Lors du Conseil d'association Maroc-UE le 13 octobre 2008, le Maroc et l'Espagne ont présenté leur **grand projet de liaison fixe** à travers le **détroit de Gibraltar** dont la réalisation est prévue **d'ici 2020**. Un **tunnel ferroviaire** d'une quarantaine de kilomètres dont tronçon de 28 km sera construit sous la mer à une profondeur de 300 m devrait relier Tarifa en Espagne à la région de Malabata près de Tanger. Le coût estimatif initial du projet varie entre 4 et 5 milliards d'euros à apporter par les deux pays concernés, l'Union européenne et des organismes de financement privés.

### *Dialogue et coopération politiques*

Le **Maroc** a fait part de son intérêt pour la **PESC** et la **PESD**. L'UE l'a donc **invité à s'aligner**, au cas par cas, **sur les déclarations**, les **démarches** et les **positions PESC**. De plus, le Maroc a participé avec un contingent fort de 150 militaires à l'opération **ALTHEA** de l'UE en Bosnie-Herzégovine jusqu'à l'automne 2007.

L'UE a apporté son **soutien aux élections législatives** de 2007 en finançant la formation de près de trois mille observateurs de la société civile marocaine. A la déception de l'UE, le Maroc avait refusé en mars 2007 l'envoi d'une mission d'observation européenne, évoquant une limite juridique au nombre d'observateurs internationaux. Lorsque le Maroc s'est finalement prononcé d'accord pour recevoir une telle mission, il était trop tard pour l'envoyer.

### **Relations entre le Parlement européen et le Maroc**

La dernière rencontre interparlementaire entre le Parlement européen et l'Assemblée nationale marocaine a eu lieu le 16 et 17 novembre 2005 à Strasbourg. A côté des relations bilatérales, le PE coopère la Chambre des Représentants marocaine au sein de l'APEM. Le Président de la Chambre marocaine, M. Mustapha Mansouri tient actuellement la vice-présidence de l'APEM.

Le groupe de travail du Conseil d'Association chargé de réfléchir aux modalités du "statut avancé" accordé au Maroc dans ses relations avec l'Union européenne a estimé que la création d'une **commission parlementaire mixte entre le Parlement européen et le Parlement marocain** permettrait de contribuer au renforcement des relations politiques entre les deux partenaires. Une lettre cosignée par Mme. Ferrero-Waldner et M. Kouchner invitant le Parlement européen de faire évoluer ses relations avec le Parlement marocain en ce sens a été adressée au Président Pöttering le 17 décembre 2008.

Le Président Pöttering a effectué une visite officielle au Maroc en avril 2008. Parmi les sujets évoqués avec les interlocuteurs gouvernementaux et parlementaires figuraient le statut avancé du Maroc dans ses relations avec l'UE, la demande marocaine de la création, au sein du PE, d'une

délégation interparlementaire spécifique pour les relations avec le Maroc, la question du Sahara, le renforcement de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), le dialogue interculturel et la situation au Moyen Orient.

## Politique intérieure

Le Parlement marocain comporte deux chambres: la **Chambre des représentants** (Président: Mustapha Mansouri) et la **Chambre des conseillers** (Président: Maati Benkaddour). Les pouvoirs de la **Chambre des représentants** sont **fortement réduites** par la constitution: une commission d'enquête parlementaire ne peut voir le jour que si la majorité des élus l'approuvent; plus d'un quart des députés est nécessaire pour saisir le Conseil constitutionnel contre une décision gouvernementale - dispositions qui ôtent à l'opposition la possibilité d'utiliser ces mécanismes de contrôle parlementaire. D'autres contraintes relèvent du règlement intérieur de la Chambre: tandis que les conseillers de la deuxième Chambre ont la possibilité d'épingler le gouvernement à chaque instant et chaque semaine et de réagir à l'actualité, les questions parlementaires à la Chambre des représentants sont programmées ce qui constitue un sérieux handicap pour l'action des députés. En plus, la majorité parlementaire semble cautionner des pratiques gouvernementales contraires au règlement interne, comme le refus de répondre aux questions écrites des députés, vidant ainsi davantage les prérogatives de contrôle parlementaire.

Les **élections législatives de septembre 2007** ont été marquées par un scrutin ouvert et transparent. Des **efforts importants** avaient été déployés en vue de la **mobilisation** du plus grand nombre de participants: campagne d'information, multiplication du nombre de bureaux de vote. Cependant, le **taux d'abstention record** – **63 %**, contre 49 % en 2002 – souligne que la campagne d'information n'a pas réussi à combler l'absence d'une éducation civique inscrite dans le long terme. L'autre surprise était le **faible score du Parti de la Justice et du Développement** (PJD, parti islamiste modéré).

Parti	Nombre de sièges
Parti Istiqlal	52
Parti de la Justice et du Développement	46
Mouvement Populaire	41
Rass. National des Indépendants	39
Union Socialiste des Forces Populaires	38
Union Constitutionnelle	27
Parti du Progrès et du Socialisme	17
16 autres partis	(de 1 à 9 sièges) 65

Les **résultats reflètent le désenchantement des Marocains** à l'égard d'une classe politique qui n'a pas su répondre à leurs attentes et à l'égard d'un **Parlement perçu comme impuissant**. Ce désenchantement va de pair avec le développement du clientélisme et ce que les acteurs Marocains appellent la **"balkanisation du champ politique"** (les législatives 2007 ont vu la participation de 33 partis politiques et 13 groupes indépendants). Le mode de scrutin, local et proportionnel, a non seulement empêché l'émergence d'un parti majoritaire mais a aussi permis l'entrée au Parlement d'«indépendants» et de «partis» ultra-minoritaires. Pourtant, avant l'échéance électorale, le Parlement avait entériné un

ensemble mesures visant à une «rationalisation du champ politique», c'est-à-dire à favoriser la concentration et la polarisation des forces politiques<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, le cœur du système politique marocain reste inchangé: le parlement est toujours profondément divisé, permettant au Roi de mieux régner.

<sup>1</sup> Les circonscriptions avaient été élargies; un seuil de 6 % des voix avait été fixé pour qu'un parti puisse obtenir des sièges; enfin, le mode de répartition des voix entre les listes avait été modifié pour être opéré non plus selon le plus fort reste mais selon la plus forte moyenne. Autre nouveauté, la participation des Marocains nés hors du territoire du Royaume et résidant à l'étranger qui peuvent désormais demander leur inscription sur les listes électorales et également se porter candidats.

Un **nouveau parti**, le «**Parti de l'authenticité et de la modernité**» (**PAM**), a été créé en août 2008 par Fouad el-Himma, un ancien sous-secrétaire d'État à l'Intérieur et ami proche du Roi. M. Himma n'est pas le dirigeant du parti, fonction exercée par Hassan Benaddi, rédacteur en chef d'un magazine et ancien syndicaliste, mais il est considéré comme étant celui qui tire les ficelles. Le PAM est le résultat de la fusion de cinq partis plus petits qui détenaient chacun moins de 4 % des sièges au Parlement. Présenté par ses dirigeants comme une tentative de mettre un terme à la fragmentation actuelle du paysage politique marocain, critiqué par ses détracteurs comme étant une émanation pure du Maghzen, le PAM peine à constituer ses organes et à annoncer la date définitive de son congrès constitutif.

Le **gouvernement du Premier ministre Abbas al-Fassi**, leader historique de l'Istiqlal, compte 34 portefeuilles répartis entre l'Istiqlal (10), le RNI (6), l'USFP (5), le PPS (2) et des indépendants (11). **Sept femmes** occupent des postes ministériels, contre deux dans le précédent cabinet. Parmi les nouvelles nominations, Salheddine Mezzouar au Ministère des Finances et Taieb Fassi Fihri aux Affaires étrangères. Le ministère de l'Intérieur et celui des Affaires islamiques restent confiés respectivement à Chakib Binmoussa et Ahmed Toufiq. La nomination d'une personnalité originaire du Sahara Occidental, Ahmed Lakhri, au poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la coopération marque l'importance accordée par le Palais à la question du Sahara.

La **réforme constitutionnelle** est considérée par beaucoup d'analystes comme une condition *sine qua non* à une véritable démocratisation. Le Roi lui-même l'a inscrite à l'agenda au même titre que la régionalisation qui renvoie à un statut d'autonomie pour le Sahara. **Au cœur du débat** se trouvent notamment le **renforcement des prérogatives du Premier ministre**, le **rôle de la deuxième chambre** et les **prérogatives du Parlement**. Si bien que la remise en cause de la monarchie est passible de peine de prison au Maroc, le statut du Roi n'est pas exempt du débat. De nombreuses propositions ciblent l'article 19 de la constitution qui divinise le personnage du Roi et suggèrent de délimiter ses pouvoirs.

## Religion et Etat au Maroc

La forme musulmane de l'État est avec la monarchie l'unique disposition constitutionnelle qui ne puisse faire l'objet d'une révision. En sa qualité d'«Amir El Mou'minine» (commandeur des croyants), le Roi joue le rôle de chef de l'autorité religieuse.

L'islam marocain est régi par la pensée juridique de l'école malékite, dont l'enseignement est obligatoire dans les établissements scolaires publics. En revanche, l'islam populaire puise dans le soufisme. A côté de l'islam, le judaïsme et le christianisme sont aussi pratiqués légalement, l'exercice de ces cultes étant garanti constitutionnellement. Pour les sujets marocains, l'État ne reconnaît que deux religions possibles: l'islam et le judaïsme, chacune des deux communautés étant régie par ses codes religieux en ce qui concerne le statut personnel, la moudawana pour les musulmans et la loi rabbinique pour les juifs.

La communauté juive du Maroc, autrefois l'une des plus importantes du monde arabe, a émigré massivement vers Israël au cours des 40 dernières années. On estime à environ 5 000 le nombre de juifs marocains vivant encore au Maroc, pour l'essentiel dans le Grand Casablanca. Au-delà de l'histoire, le respect envers la communauté juive marocaine et la volonté du dialogue interreligieux restent ancrés dans le Maroc d'aujourd'hui. En témoignent la présence, insolite dans les pays arabes, de députés juifs, de ministres juifs voire de conseillers du monarque juifs.

Par ailleurs, sous l'impulsion de missionnaires évangélistes américains on a vu apparaître ces dernières années un nombre grandissant de Marocains convertis au protestantisme évangélique qui pratiquent leur culte de manière secrète, l'État ne reconnaissant pas la possibilité aux musulmans de se convertir à une autre religion.

Au lendemain des attentats de 2003, le Maroc s'est aperçu qu'un bon tiers des mosquées du pays étaient pratiquement gérés par des imams à sensibilité politique prononcée et que les «mosquées de garage» échappaient totalement au contrôle du Ministère. Pour éradiquer le terrorisme religieux, le Roi a procédé à une restructuration des instances religieuses, **dont le Ministère des Habous<sup>1</sup> et des Affaires Islamiques**. Depuis sa nomination à la tête du Ministère, Ahmed Taoufiq a manifesté sa volonté d'insuffler une nouvelle dynamique. Deux nouvelles directions ont été créées: l'une, chargée des mosquées, devra assurer un contrôle efficace des prêches, et l'autre encadre l'enseignement traditionnel dans lequel il est prévu d'introduire des matières «modernes». Cependant, l'existence même de cette direction qui sépare la gestion de l'enseignement traditionnel de l'enseignement national géré par le Ministère de l'Éducation risque de creuser davantage le fossé entre la notion de modernité et de tradition.

Longtemps déconnectés de la vie sociale, les **Conseils des Oulémas** sont désormais appelés à descendre sur le terrain pour contrecarrer la vague islamiste. Les 30 conseils régionaux serviront d'observatoires pour écouter la population et recueillir ses attentes. C'est en fonction de ce travail que seront définis le programme d'action et les priorités. La lutte contre l'analphabétisme qui touche 38 % de la population marocaine relève également de leur mission. Dans l'esprit du ministère des Affaires islamiques, les oulémas doivent être un moteur de solidarité dans leurs quartiers, alliant le discours et l'action. Par ailleurs, la création de la commission de la Fatwa au sein du Conseil des Oulémas a mis un terme à la situation de désordre qui régnait en matière de proclamation de Fatwas.

Avant les dernières élections législatives, en prévision d'une percée «verte», le Roi avait multiplié les signes démontrant la compatibilité entre monarchisme et islamisme. Suite au discours de Ratisbonne de Benoît XVI, il n'a pas hésité à rappeler son ambassadeur au Vatican avant d'écrire une lettre de protestation au Pape. Dans la même veine, les autorités marocaines ont lancé leur propre chaîne thématique, «Mohammed VI du Saint Coran» pour tenter de contrecarrer l'influence d'Iqra<sup>2</sup>, l'une des chaînes les plus regardées au Maroc qui dépasse en audience al-Jazeera. Financée par des capitaux saoudiens, d'obédience wahhabite, cette chaîne s'est distinguée par des dérapages antisémites.

## **La montée des islamistes**

Fondé en 1992, le **Parti pour la justice et le développement (PJD)** est le plus important parti islamiste marocain. Il se distingue de la plupart des mouvements islamistes arabes en plaçant les sujets économiques et juridiques au centre de son programme. Son approche pragmatique a encouragé des réformes internes au parti qui ont fortement renforcé la discipline et la transparence en son sein, ce qui le rend digne d'un mouvement moderne. Deux figures émergent: Saad-Eddine el-Othmani, le secrétaire général du PJD, se veut un homme de consensus. Il est le principal artisan de la «normalisation» du PJD, reposant sur l'adoption de positions relativement libérales - ce fut le cas lorsque le PJD soutint, en 2004, la réforme du code des droits de la femme. Cofondateur du parti, Abdelilah Benkirane joue sur un registre plus populiste.

Si le PJD a modéré ses positions politiques, il n'a pas réussi à influencer davantage sur la politique du gouvernement. Par conséquent, il doit actuellement faire face à la désillusion croissante de ses sympathisants qui s'est soldée par un faible score aux législatives 2007. Autre facteur expliquant le mauvais résultat, les efforts déployés par le régime pour réduire le poids du parti islamiste, notamment par le biais du remodelage des circonscriptions.

---

<sup>1</sup> Les habous désignent en droit musulman un type de législation relative à la propriété foncière. Ils peuvent être classifiés en trois types: publics, privés ou mixtes.

<sup>2</sup> «Iqra» signifie «Lis!» et est le premier mot du Coran.



Le PJD n'a pas le monopole de l'islamisme au Maroc. Devant un mécontentement généré par les difficultés économiques, les grandes disparités au sein de la société, la corruption, et une poussée générale vers le conservatisme et la pratique religieuse, le mouvement du cheikh Yassine, **Al-Adl wal-Ihssane** (Justice et charité) étend son influence, ciblant surtout les régions les plus pauvres et les quartiers marginalisés des grandes villes. Nourri du spiritualisme soufi et limité aux œuvres caritatives à la base, Al-Adl wal-Ihssane contribue aujourd'hui massivement à radicaliser la société. A l'instar du FIS des années 1990 en Algérie, il instrumentalise les universités. Il contrôle l'Union nationale des étudiants qui a forcé le gouvernement de supprimer des matières séculières comme la philosophie des programmes et d'ouvrir de nouvelles mosquées dans les universités qu'il pourvoit d'imams radicaux. Dans les universités, il opère comme une police d'opinion et s'en prend notamment aux filles, aux homosexuels, aux Juifs et à l'alcool. Porte-parole du mouvement, la fille du cheikh Yassine, Nadia, apporte une touche «moderne» de féminisme islamiste. Elle est poursuivie par la justice pour avoir réclamé l'instauration d'une République.

En principe, Al-Adl wal-Ihssane rejette le système politique marocain et conteste en particulier la légitimité du Roi en tant que commandeur des croyants. Pourtant, le mouvement s'affirme de plus en plus comme force politique et son intérêt d'investir la scène politique va croissant dans la mesure où le mouvement commence à être concurrencé sur le champ purement spirituel par la confrérie "Tariqa boutchichya". Pour l'Etat, qui a mené une politique musclée contre les islamistes prêts à la violence depuis les attentats de Casablanca en 2003, il apparaît autrement plus difficile de contrer l'avancée d'Al-Adl wal-Ihssane. Depuis fin mai 2006, des centaines d'activistes islamistes ont été arrêtés sous chef d'accusation de planifier un coup d'État. Engagé dans une complexe stratégie d'endiguement, le pouvoir manie la carotte et le bâton, tout en cherchant à fragmenter cette mouvance.

## Droits de l'homme

Le Maroc a progressivement réalisé, depuis une dizaine d'années, des progrès substantiels en matière de réforme démocratique et de respect des droits de l'Homme, notamment au travers de la mise en place de **l'Instance Équité et Réconciliation (IER)** et le travail qui a été réalisé par celle-ci<sup>1</sup>. Dans une lettre du 11 mars 2008, l'ambassade marocaine à Bruxelles attire l'attention du PE sur le fait que le Groupe de travail sur les disparitions forcées du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies n'a relevé aucun cas de disparition forcée au Maroc et que le gouvernement marocain a été remercié pour avoir fourni des éclaircissements dans un grand nombre de cas.

Entré en vigueur en 2004 et accueilli avec enthousiasme par le Parlement européen, le nouveau Code de la famille («**mudawana**») marque une avancée incontestable vers l'égalité, de jure, entre hommes et femmes bien que certaines dispositions demeurent inégalitaires. En revanche, **des recommandations importantes de l'IER attendent toujours leur mise en œuvre**, notamment en matière de **réforme de la Justice**, de **révision constitutionnelle**, d'adoption des **conventions internationales** et de leurs **protocoles**, malgré la mise en place de commissions spécialisées. En décembre 2008, le Maroc a finalement décidé de lever toutes ses réserves sur la CEDAW et d'adhérer à son protocole additionnel.

La situation des droits de l'homme au Maroc a subi de nombreux revers depuis la campagne de répression des activités de militants islamistes présumés lancée en 2002 et la législation antiterroriste adoptée au lendemain des attentats de Casablanca en 2003. De plus, la **liberté d'expression reste entravée** par les dispositions du Code de la presse et du Code pénal sur les

---

<sup>1</sup> L'IER a été chargée de faire la lumière sur l'usage de la torture durant le règne du père de Mohamed VI, Hassan II. Les 23 mois de travail de l'instance ont débouché sur l'analyse de 20 000 dossiers individuels et le déblocage de 600 millions de dirhams (54 millions d'euros) pour indemniser près de 12 000 victimes.

crimes d'opinion. On note des cas de suspension administrative de la publication de titres de presse et la condamnation de journalistes à des peines de prison ferme. Un blogueur marocain a été arrêté en septembre 2008 pour avoir critiqué la monarchie, mais cette condamnation a ensuite été annulée par une cour d'appel. En mars 2008, un ingénieur en informatique marocain, Fouad Mourtada, a été condamné à trois ans de prison pour usurpation d'identité parce que, pour s'amuser, il avait créé sur Facebook le profil du frère du roi, le prince Moulay Rachid, mais il a été rapidement gracié par le Roi. Dans aucune des deux affaires, la **liberté d'expression sur l'internet** n'a été respectée.

Sur la question de la torture, le Maroc a adopté une loi condamnant l'usage de la torture, reconnu l'autorité du Comité des Nations-Unies contre la torture et retiré ses réservations à l'égard de la Convention des Nations-Unies sur le sujet.

Un débat national est engagé concernant l'abolition de la peine de mort. Le Maroc s'est abstenu lors du vote aux Nations Unies d'une résolution demandant l'abolition de la peine de mort. Le Maroc a maintenu un moratoire de fait sur les exécutions capitales. Cependant, il n'a pas encore adhéré formellement au protocole facultatif n°1 du Pacte sur les droits civils et politiques, en dépit d'une annonce en ce sens. En outre, le Maroc n'a pas ratifié le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, bien qu'il soit un des signataires de cette convention.<sup>1</sup>

### **Répression violente de manifestations à Sidi Ifni**

En juin 2008, **des affrontements violents entre des manifestants et les forces de sécurité ont eu lieu à Sidi Ifni**, une ville de 20 000 habitants située dans le sud-ouest du Maroc. Environ une semaine plus tôt, des dizaines de travailleurs au chômage avaient commencé à bloquer le port pour protester contre le fait qu'ils n'y avaient pas été engagés. Finalement, entre 500 et 600 personnes ont manifesté dans la ville et bloqué plusieurs entrées du port. 8 000 policiers sont entrés dans la ville, ont dispersé les manifestants en utilisant des balles en caoutchouc, rouvert le port et arrêté des manifestants de manière violente. Il y aurait eu des vols, des actes de harcèlement, de torture et plus de 180 personnes auraient été emprisonnées.

### **Le problème de l'immigration**

La situation géostratégique du Maroc en fait un terrain d'émigration vers l'Europe, mais aussi terre de transit pour la migration sub-saharienne. Aux problèmes connus d'infiltration d'immigrés par les Iles Canaries et par le détroit de Gibraltar s'est rajouté l'enjeu des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla dont l'assaut spectaculaire par des immigrants sub-sahariens en 2005 a interpellé les pays de la région et l'UE. Par la suite, le Maroc a accueilli la première conférence ministérielle euro-africaine de Rabat de juillet 2006, durant laquelle les questions de migrations ont été abordées.

Le Maroc se voit exposé à la double exigence européenne d'endiguer le problème des flux migratoires tout en respectant les libertés fondamentales et les droits de l'homme. A l'occasion, par exemple, de la réunion du sous-comité pour les droits de l'homme en janvier 2007, les représentants européens ont reproché au Maroc les arrestations et les expulsions forcées vers l'Algérie de quelques 400 personnes. Devant cette tâche, le Maroc considère qu'il n'est pas assez aidé et aimerait voir l'Espagne et l'UE conclure des accords de rapatriement direct avec les pays africains pourvoyeurs de clandestins.

L'APEM a insisté sur le fait que cette gestion ne peut pas être exclusivement sécuritaire, mais qu'elle doit être fondée sur un développement durable et social des pays de la Méditerranée.

---

<sup>1</sup> Commission européenne: «Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2007», Rapport de Suivi Maroc, SEC(2008)398 du 3 avril 2008.

Les négociations avec la Commission sur un **accord de réadmission** avec le Maroc sont techniquement terminées et attendent la dernière touche politique pour aboutir.

## Terrorisme

Depuis le 11 septembre 2001 et en particulier après les **attentats à Casablanca** en 2003 (45 morts), le Maroc a renforcé la lutte anti-terroriste. Cette lutte s'est traduite par une coopération plus étroite avec l'Union européenne. Le Maroc fait partie d'un groupe de pays à risque tels l'Algérie, l'Égypte, l'Indonésie, le Kenya et la Tunisie avec lesquels l'UE organise des contacts périodiques pour évaluer les menaces existantes et définir les besoins en assistance, en matériel et en formation. La dernière réunion UE-Maroc, le 11 mars 2008, a porté sur l'offre d'un appui pour le contrôle des frontières (voitures, ordinateurs et formations ad hoc). Les services de renseignements marocains entretiennent des relations traditionnelles avec la France et l'Espagne, et, de manière croissante, avec les États-Unis. En revanche, la coopération régionale, notamment avec l'Algérie, était absente jusqu'en été 2007. Depuis, elle s'est considérablement améliorée.

Le Maroc a été victime de plusieurs actes terroristes depuis 2003, notamment en mars et en avril 2007 lorsque deux attentats intervenus le même jour, l'un à Casablanca, l'autre contre le Palais du gouvernement à Alger, ont accrédité l'hypothèse d'un **réseau maghrébin de coordination terroriste** voire celle de la constitution d'une **branche maghrébine d'al-Qaïda**. Par ailleurs, le Groupe islamique combattant marocain (GICM) qui était à l'origine de toute une série d'attentats manqués en 2007 est soupçonné d'être l'organisateur des attentats du 11 mars 2004 à Madrid.

Les autorités marocaines sont désormais plus enclines à mettre en évidence les liens entre les réseaux de militants islamistes marocains et internationaux qu'elles ne l'étaient en 2003. A l'époque, les autorités avaient accusé un groupe local et minimisé l'implication d'étrangers. Plus récemment, elles ont cependant exprimé des inquiétudes sur des «liens» non précisés avec Al-Qaïda, Al-Qaïda au Maghreb islamique et des membres marocains de cellules militantes en Europe.

Toutefois, la réalité de la menace ne doit pas conduire à des simplifications quant à sa nature. Derrière la rhétorique unitaire du jihadisme «globalisé» se trouve une diversité de contextes et d'acteurs avec leurs propres logiques d'action. Cela vaut également pour «Al-Qaïda au Maghreb islamique», bannière commune à une variété de groupes qui, s'ils développent sans doute leurs contacts, n'en constituent pas pour autant une organisation unifiée.

Les inquiétudes des autorités concernant la **possibilité que des Marocains expatriés se radicalisent dans des mosquées à l'étranger** sont confirmées par la décision du gouvernement d'envoyer 176 prédicateurs pour donner des cours aux expatriés marocains à l'étranger pendant le mois du ramadan (septembre 2008). Il s'agit d'un prolongement de la stratégie interne du gouvernement qui consiste à combiner les efforts de lutte antiterroriste des services de sécurité et une campagne idéologique et religieuse contre la violence. Depuis les attentats de Casablanca, le gouvernement a décidé que tous les sermons du vendredi devront être approuvés à l'avance par des fonctionnaires de l'État.

## La frontière algéro-marocaine

La frontière entre les deux pays avait été fermée en 1994, lorsque le Maroc avait accusé l'Algérie d'être impliquée dans une fusillade dans un hôtel de Marrakech et avait décidé de mettre en place des visas pour les ressortissants algériens en visite au Maroc. Entre temps, les visas pour les ressortissants algériens ont été supprimés unilatéralement par le Maroc en été 2004, puis l'Algérie a répondu par la réciproque neuf mois plus tard. Si la fréquence des vols entre Casablanca et Alger est importante, la frontière terrestre reste fermée à ce jour. Cette frontière fermée pénalise beaucoup de familles qui ont des proches des deux côtés et qui n'ont pas les moyens de prendre l'avion. Sur le plan local, elle entrave le développement des régions

frontalières qui recèlent un grand potentiel touristique et sur le plan régional, elle constitue un des obstacles majeurs de l'intégration sous-régionale.

Pire, avec le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en juillet 2008, la persistance de la fermeture de la frontière apparaît à la fois anachronique et contradictoire par rapport aux objectifs partagés de part et d'autre d'une redynamisation des relations euro-méditerranéennes dont un Maghreb uni semble être une des composantes-clés.

Mi-mars 2008, le Maroc a pris de court l'Algérie en réitérant formellement sa proposition d'une réouverture. Pour défendre son appel, Rabat se fait avocat des «aspirations des peuples du Maghreb, des attentes de ses partenaires et des exigences régionales de paix et de développement» et insiste sur le caractère unilatéral de la fermeture décidée par l'Algérie en 1994. L'Algérie, quant à elle, temporise en insistant que le problème de la circulation des biens et des personnes aux frontières s'inscrit dans le cadre d'une solution globale incluant la question du Sahara occidental.

## Situation économique

### Données macroéconomiques et prévisions<sup>1</sup>

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Population (m)</b>	29.8	30.2	30.5	30.9	<b>31.3</b>	31.8	<b>32.3</b>
<b>PIB (US\$ m)</b>	46,490	53,382	55,622	61,320	<b>69,274</b>	80,771	<b>79,593</b>
<b>PIB par habitant (US\$)</b>	2,978	3,168	3,314	3,645	<b>3,778</b>	4,038	<b>4,297</b>
<b>Croissance réelle du PIB (%)</b>	5.5	4.2	1.7	7.8	<b>2.5</b>	5.3	<b>5.5</b>
<b>Dettes extérieures (US\$ m)</b>	18,7	17,4	16,6	17.7	<b>16.4</b>	14.7	<b>14.6</b>
<b>Chômage enregistré (%)</b>	<b>11.9</b>	<b>10.8</b>	<b>11.0</b>	<b>9.7</b>	<b>10.2</b>	<b>9.8</b>	<b>9.5</b>

Les réformes entamées par le Maroc ont commencé à donner de bons résultats, notamment avec la hausse continue du PIB. Les équilibres macroéconomiques ont été consolidés et, de ce fait, la notation risque pays du Maroc a progressé dans le classement de l'OCDE. Le Maroc occupe depuis 2006 le même rang que la Tunisie et l'Algérie (catégorie 3) et devrait continuer à attirer d'autres investissements directs de l'étranger pendant les années à venir.

Malgré son déficit commercial, le solde courant du Maroc est resté excédentaire grâce à la hausse continue des transferts financiers des Marocains résidents à l'étranger et des recettes touristiques.

La reprise de la croissance enregistrée depuis l'année 2000 reste toujours insuffisante pour faire face au défi démographique et fragile car corrélée aux résultats du secteur agricole (qui contribue 11 à 18 % du PIB selon les années). Après l'excellente croissance enregistrée en 2006 (+7,8 %), l'économie marocaine avait réalisé un taux de croissance faible en 2007 en raison de la sécheresse pour remonter à 5,3% en 2008.

L'activité non agricole affiche un taux de croissance moins volatil et plus soutenu proche de 4,5 %. Celui-ci est notamment tiré par la bonne santé du secteur du bâtiment et des travaux publics, du secteur industriel et du secteur tertiaire, télécommunications et tourisme en particulier. Le **taux de chômage** officiel est à nouveau passé sous la barre de 10 % en 2008 après avoir atteint 11 % au terme de l'année 2005.

**L'inflation** a été maîtrisée, passant d'environ 10 % au début des années 1990 à 1 % en 2005. Depuis, le Maroc a enregistré une accélération de nettement plus forte en 2008 à cause de la flambée des prix alimentaires et du pétrole au niveau mondial. En réponse à l'augmentation de l'inflation, le gouvernement a augmenté le montant des allocations familiales et des pensions,

<sup>1</sup> Economist Intelligence Unit.

même si dans l'ensemble, les autorités maintiennent une politique du dirham fort afin de maîtriser l'inflation.

Le déficit budgétaire est relativement stable (3,6 % du PIB en 2008) grâce au taux de croissance et aux bonnes rentrées fiscales. L'encours de la dette publique a baissé en 2008 pour représenter 58,7 % du PIB (contre 63 % en 2007).

**Le Maroc recule cette année de 3 places selon le rapport 2007 du PNUD sur le Développement Humain** et se situe désormais au 126<sup>e</sup> rang mondial.

### **Situation au Sahara occidental**

Le Maroc, surtout depuis les derniers rebondissements dans ses régions du Sud et les menaces du Polisario de reprendre les armes, a subi des pressions de la part des États-Unis pour formuler une proposition capable d'encourager des négociations avant qu'intervienne une escalade.

La proposition du Maroc telle que soumise au Conseil de Sécurité des Nations-Unis le 11 avril 2007 prévoit un statut d'autonomie sous souveraineté marocaine. Le statut stipule notamment que «les populations du Sahara géreront elles-mêmes et démocratiquement leurs affaires à travers des organes législatif, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives. Elles disposeront des ressources financières nécessaires au développement de la région dans tous les domaines et participeront, de manière active, à la vie économique, sociale et culturelle du Royaume».

L'autonomie financière reposerait sur des ressources provenant des impôts, des taxes et contributions territoriales édictés par les organes compétents de la région, ainsi que des revenus de l'exploitation des ressources naturelles qui lui sont affectés. Le projet énumère d'autres moyens financiers comme les ressources nécessaires allouées dans le cadre de la solidarité nationale et les revenus du patrimoine de la région.

Aux Sahraouis qui retourneraient, le projet promet que «le Royaume du Maroc prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer aux personnes qui seront rapatriées une réinsertion complète au sein de la collectivité nationale, dans des conditions garantissant leur dignité, leur sécurité et la protection de leurs biens». Le plan comporte également «une amnistie générale excluant toutes poursuites, arrestation, détention, emprisonnement ou intimidation de quelque nature que ce soit, fondées sur des faits objet de l'amnistie».

La proposition marocaine a donné lieu à l'adoption de la résolution 1754 du 30 avril 2007, qui prend acte de cette proposition ainsi que de celle du Front Polisario, et qui qualifie les efforts du Maroc de «sérieux et crédibles». Ces propositions ont ainsi constitué la base de la reprise du processus politique, avec la tenue de 4 rounds de négociations entre le Maroc et le Front Polisario à Manhasset (US) sous l'égide de l'ONU et en présence de représentants mauritaniens et algériens.

Le dernier round de négociations (11-14 Mars 2008) n'a toujours pas permis de sortir de l'impasse, le Maroc campant sur sa position d'offre d'autonomie alors que, pour le Front Polisario, cette autonomie ne pourrait être acceptée que par voie référendaire, lors de laquelle l'option de l'indépendance devrait également être proposée aux électeurs Sahraouis. Les deux côtés ont convenu de continuer les pourparlers, sans annoncer de date.

Peter van Walsum a quitté son poste **d'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental** en septembre 2008, à l'expiration de son mandat. En avril 2008 il avait estimé devant le Conseil de Sécurité qu'à ses yeux, l'indépendance du Sahara n'était pas «un objectif atteignable» et que les négociations de Manhasset ne menaient «nulle part». Pour sortir de l'impasse, il propose aux deux parties de négocier «en présumant temporairement qu'il n'y aura pas de référendum offrant l'indépendance comme possibilité». En

janvier 2009, Ban Ki-Moon a désigné Christopher Ross comme nouvel envoyé personnel.

Dans son rapport du 14 avril 2008 Ban Ki-moon avait demandé aux parties «de faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis afin de sortir de l'actuelle impasse politique». M. Ban affirme que «la consolidation du statu quo ne serait pas un résultat acceptable», recommandant au «Conseil de sécurité de demander aux parties de s'engager sans conditions préalables».

Devant l'impossibilité de concilier les positions de ses Etats-membres, l'UE défend une position qui reflète le plus petit dénominateur commun: soutient les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies en faveur d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable du conflit, qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, comme l'envisage le Conseil de sécurité de l'ONU considérant que le conflit demeure un obstacle majeur sur la voie d'une plus grande stabilité régionale, de la coopération et de la prospérité. A plusieurs reprises, l'UE a également fait part de sa préoccupation pour la situation humanitaire au Sahara occidental.



## Annexe

### Composition du gouvernement marocain

M. Abbas El Fassi: Premier ministre.	M. Abdellatif Maâzouz: ministre du Commerce extérieur.
M. Mohamed El Yazghi: ministre d'Etat.	Mme Nouzha Skalli: ministre du Développement social, de la famille et de la solidarité.
M. Abdelwahed Radi: ministre de la Justice.	Mme Touriya Jabrane: ministre de la Culture.
M. Chakib Benmoussa: ministre de l'Intérieur.	M. Abderrahmane Sbaï: ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Administration de la Défense nationale.
M. Taieb Fassi Fihri: ministre des Affaires étrangères et de la coopération.	M. Nizar Baraka: ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires économiques et générales.
M. Ahmed Toufiq: ministre des Habous et des affaires islamiques.	M. Mohamed Abbou: ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la modernisation des secteurs publics.
M. Abdessadek Rabiï: Secrétaire général du gouvernement.	M. Mohammed Ameer: ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Communauté Marocaine résidant à l'étranger.
M. Mohamed Saad Alami: ministre chargé des relations avec le Parlement.	M. Abdolkébir Zahoud: Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'Environnement, chargé de l'eau et de l'environnement.
M. Salaheddine Mezouar: ministre de l'Economie et des finances.	M. Anis Birou: Secrétaire d'Etat auprès du ministre du tourisme et de l'Artisanat, chargé de l'artisanat.
M. Karim Ghellab: ministre de l'Equipeement et du transport.	M. Saad Hassar: Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur.
M. Ahmed Taoufiq Hejira: ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace.	Mme. Latifa Labida: Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, chargé de l'enseignement scolaire.
M. Mohamed Boussaid: ministre du Tourisme et de l'artisanat.	M. Ahmed Lakhri: Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération.
Mme Amina Benkhadra: ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement.	Mme Latifa Akherbach: Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération.
Mme Yasmina Baddou: ministre de la Santé.	M. Abdeslam Al Mesbahi: Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, chargé du développement territorial.
Mme Nawal El Moutawakil: ministre de la Jeunesse et des sports.	
M. Aziz Akhenouch: ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime.	
M. Ahmed Akhchichine: ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.	
M. Khalid Naciri: ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement.	
M. Jamal Aghmani: ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.	
M. Ahmed Chami: ministre de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies.	